

Message du directeur

Les forêts demeurent au premier plan des débats mondiaux sur les changements climatiques et le Forest Peoples Programme s'est employé activement à aider les peuples des forêts à rappeler aux décideurs que leurs droits doivent être pris en compte dans la prise de décisions. Des études scientifiques à long terme confirment maintenant à l'aide de statistiques ce que nous avons maintes fois affirmé, à savoir que la meilleure protection des forêts passe par le respect des droits des peuples: le contrôle des forêts par les communautés permet de freiner la déforestation encore plus que les aires protégées par les États. Cependant, alors que les grands pourparlers concernant la réduction des émissions de carbone sont au point mort du fait que les parties sont incapables de renoncer aux gains économiques à court terme, les nouveaux « carbonocrates » réalisent tardivement ce que nous démontrons depuis longtemps, soit que ralentir la déforestation suppose de défaire des réseaux complexes d'intérêts particuliers qui confient le contrôle des forêts à des copains politiques et en privent les populations.

Paradoxalement, alors même que le mirage d'un marché du carbone forestier s'estompe, il y a finalement des décideurs qui admettent que pour freiner la déforestation, il faut une « bonne gouvernance » (lutte contre la corruption) et une « réforme du régime forestier » (reconnaissance des droits des peuples). C'est là une avancée importante et, comme le montre le présent rapport, les réformes concrètes sur le terrain sont de plus en plus évidentes, mais la résistance de la part des exploitants forestiers et des accapareurs de terres est encore très forte. Les approches de lutte contre la déforestation fondées sur les droits prendront de plus en plus d'importance à mesure que les options fondées sur le marché s'étioleront et auront besoin d'appuis de tous ordres.

Notre rapport annuel souligne nos quatre axes d'intervention sur la légalité et les droits humains, le climat et les forêts, le plaidoyer pour la responsabilité des entreprises et la promotion du contrôle des forêts par les communautés. Ces thèmes sont partie intégrante, et non des aspects distincts, du même défi. Notre action en matière de droits est de plus en plus centrée sur la discrimination que subissent les femmes autochtones dans les forêts, alors que nous plaidons pour leur sécurité, non seulement en défendant les droits collectifs sur les terres et les forêts, mais aussi en les aidant à faire face aux forces injustes qui les empêchent d'avoir le contrôle de leur vie. La justice entre les sexes, le respect des droits et le contrôle local sont des éléments essentiels de la durabilité.

Nous vous remercions de soutenir nos efforts.
Marcus Colchester, directeur

Légalité et droits humains

Aider les peuples des forêts à avoir recours aux mécanismes juridiques pour défendre leurs droits constitue l'un des quatre axes d'intervention du FPP. Notre Programme des affaires juridiques et des droits humains offre des analyses et des activités de formation et de renforcement des capacités en matière juridique et aide nos partenaires à communiquer avec les gouvernements nationaux et les mécanismes internationaux des droits humains. Il apporte également une aide juridique à nos partenaires pour qu'ils puissent défendre leurs droits devant les tribunaux nationaux et internationaux et a développé une jurisprudence sans précédent sur les droits des peuples autochtones. En 2011, l'action du programme était fortement axée sur les droits des femmes autochtones.

Résolution relative aux droits des femmes autochtones en Afrique

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution concernant la protection des droits des femmes autochtones en Afrique. Cette résolution est le fruit d'un intense travail de plaidoyer mené par le FPP et nos partenaires pour demander à la Commission africaine d'examiner de près la situation des femmes autochtones d'Afrique, qui font face à de multiples formes de discrimination, et d'élaborer et mettre en œuvre des normes qui tiennent compte des violations particulières qu'elles subissent, notamment de leurs droits sur les terres et les ressources.

La résolution souligne la persistance de la violence et des diverses formes de discrimination et de marginalisation que vivent les femmes autochtones dans toutes les sphères de la société. La Commission africaine s'est dite préoccupée par l'expropriation des populations autochtones de leurs terres ancestrales et l'interdiction de leur accès aux ressources naturelles se trouvant sur ces terres, qui ont de graves répercussions sur la vie des femmes autochtones. Elle a exhorté les États membres à procéder à la collecte de données ventilées sur la situation des femmes autochtones, à accorder une attention particulière au statut des femmes dans leurs pays et à adopter des lois, politiques et programmes visant spécifiquement à promouvoir et à protéger tous leurs droits humains.



Représentantes samburu du Kenya et une représentante batwa de la République démocratique du Congo, à la 49^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Photo: Stéphanie Vig

Faits saillants de 2011

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution concernant la protection des droits des femmes autochtones en Afrique.

Le FPP a publié une trousse d'information destinée à aider les femmes autochtones d'Afrique à avoir recours au système africain des droits humains.

Des Batwa de l'Ouganda ont élaboré une maquette de leurs terres ancestrales pour étayer leurs actions de plaidoyer.

Le gouvernement ougandais a déclaré que les Batwa qui avaient été expulsés seraient indemnisés.

Des femmes de communautés autochtones et locales d'Afrique ont reçu une formation sur les droits des femmes sur les terres et les ressources et sur les voies de réparation.

Le peuple malind de PNG a fait appel au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) contre le projet Merauke Integrated Food and Energy Estate, qui menace ses terres et ses moyens de subsistance.

Le Comité des Nations Unies sur les droits des femmes (CEDAW) a recommandé au Népal d'améliorer la participation politique des femmes autochtones et de s'attaquer au travail en servitude des autochtones.

Le Suriname s'est conformé aux mesures conservatoires dictées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en vue de protéger le peuple autochtone maho.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté un rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le peuple teribe du Costa Rica menacé par le barrage de Diquis et dont les terres pourraient être envahies.

Le CERD a sollicité un dialogue avec l'Indonésie concernant la violation des droits des peuples autochtones par des concessions du secteur des palmiers à huile.

À la suite de décisions du CERD, la PNG a modifié les lois qui privent les peuples autochtones du droit de contester l'octroi de concessions.

Le FPP et ses partenaires ont commencé à offrir une aide juridique à des partenaires d'Afrique centrale et de l'Ouest pour qu'ils puissent participer aux Accords de partenariat volontaire du programme FLEGT.

Un atelier africain sur les droits forestiers communautaires a conclu que les lois nationales devraient protéger les droits coutumiers des peuples des forêts sur les terres et les ressources à titre de droits de propriété.

Le FPP a fait part de cas de jurisprudence pour aider à l'intégration du principe du consentement libre, préalable et éclairé dans les nouveaux Principes de l'Équateur.



La Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique et des représentantes autochtones procèdent au lancement de la trousse d'information destinée aux femmes autochtones à la Commission africaine.

Photo: Stéphanie Vig

Une trousse d'information destinée aux femmes autochtones d'Afrique

Le FPP et ses partenaires ont lancé un manuel intitulé *Femmes autochtones et le système africain des droits de l'homme et des peuples : trousse d'information sur les mécanismes* dans les locaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Banjul, en Gambie. Le lancement a été présidé par la commissaire Soyata Maïga, Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique, qui a de plus contribué à l'élaboration de la trousse d'information.

Élaborée en consultation avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux, la trousse contient des fiches d'informations expliquant les normes relatives aux droits humains concernant les femmes autochtones d'Afrique et les différents mécanismes offerts pour assurer la promotion et la protection de ces droits. C'est une ressource utile qui sert de guide aux organisations de femmes autochtones et aux ONG d'Afrique dans leur travail en matière de droits humains. Une trousse d'information semblable est en voie d'élaboration pour l'Amérique latine.

La décision relative à la communauté endorois sur les droits des peuples autochtones sert de base à une réunion régionale en Afrique

Le premier Dialogue régional d'Afrique de l'Est sur les droits des communautés minoritaires portait sur les normes internationales relatives aux droits des peuples autochtones et sur les droits des communautés minoritaires.

La décision historique rendue par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en 2010, qui concluait qu'en expulsant le peuple endorois de son territoire ancestral, le gouvernement kenyan avait violé le droit des Endorois à la terre, aux ressources et au développement, a servi de base au Dialogue. Cette décision rappelle clairement les obligations des gouvernements à l'égard des peuples autochtones et des minorités en Afrique, dont beaucoup vivent encore dans des conditions et dans une pauvreté extrêmes.

Le Dialogue a été organisé à Kampala, en Ouganda, par l'organisation partenaire batwa du FPP, l'UOBDU, en collaboration avec plusieurs organisations nationales et internationales.

Des représentants de peuples autochtones et de communautés minoritaires d'Afrique centrale, ainsi que des gouvernements et de la société civile de l'Ouganda et du Kenya, ont assisté à la rencontre.

Les représentants batwa de l'Ouganda ont abordé la question de leurs droits fonciers avec l'Uganda Wildlife Authority et la Ministre d'État à la condition féminine et à la culture de l'Ouganda, qui a assuré l'assemblée que le gouvernement ougandais accorderait une indemnisation aux Batwa pour avoir été expulsés de leurs terres ancestrales.

Au terme du Dialogue, il a été convenu de poursuivre le développement d'approches régionales permettant d'établir des liens entre les peuples autochtones et les minorités et les instances gouvernementales dans le but de promouvoir un plus grand respect des droits des peuples autochtones et des minorités dans toute la région de l'Afrique de l'Est.

Les Batwa de l'Ouganda cartographient leur forêt ancestrale

S'inspirant des communautés ogiek qui ont élaboré une maquette participative afin de mobiliser des organismes kenyans en faveur de leurs droits sur leur territoire ancestral, les Batwa de l'Ouganda ont utilisé cette même technique pour élaborer leur propre maquette de leurs terres ancestrales situées dans le Parc national impénétrable de Bwindi et dans le Parc national des gorilles de Mgahinga.

Plus de 100 jeunes, anciens, femmes et hommes batwa ont participé pendant trois semaines à l'élaboration de cette maquette.

La mine d'informations qu'elle contient aidera les communautés à participer à la gestion future de leurs terres ancestrales.

La maquette est un outil important dans les efforts de plaidoyer des Batwa pour la sauvegarde de leurs droits et offre une plateforme commune permettant aux responsables des aires protégées et aux communautés de travailler ensemble à la conservation à long terme des forêts de Bwindi et de Mgahinga.



Des membres de la communauté batwa ajoutent des informations à leur maquette de leurs terres ancestrales. Photo: Chris Kidd

Les femmes autochtones se font entendre au Népal

Avec l'appui du FPP, la National Indigenous Women's Federation (NIWF), une coalition de groupes de femmes issus de 31 organisations de peuples autochtones, a présenté un rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) faisant état de sérieux problèmes rencontrés par les femmes autochtones au

Népal en matière de droits sur les terres et les ressources. C'était la première fois que des femmes autochtones élevaient ainsi la voix au Népal, et la première occasion de réfléchir sur l'effet qu'ont eu sur les femmes autochtones les changements politiques radicaux survenus depuis 2007, année où le Népal est devenu une république.

Le rapport traitait également de l'accès à l'éducation et à la justice, et de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, signalant le nombre disproportionné d'autochtones dans les statistiques de la traite des femmes et des filles.

Le Comité a apporté une réponse proactive, recommandant au gouvernement du Népal de s'attacher à améliorer le niveau de participation politique des femmes autochtones et l'accès à l'éducation des filles autochtones et de s'attaquer au problème du travail en servitude qui touche particulièrement les peuples autochtones.

Le Comité a également formulé une recommandation concernant la manière dont le gouvernement du Népal doit remédier à la discrimination des femmes victimes de discriminations multiples.

Cette recommandation finale s'applique aussi à la situation des femmes autochtones dans d'autres pays, qui peuvent faire l'objet de discrimination en raison de leur statut autochtone, notamment de discrimination ethnique et raciale, de discrimination dans la société en général en raison de leur sexe, de discrimination sexuelle de nature culturelle et, dans de nombreux pays également, de discrimination fondée sur leur statut économique.

Le défi qui se pose aux instances internationales des droits humains comme le CEDAW est de savoir comment faire face aux situations où ces formes de discrimination sont corrélées et complexes et nécessitent une approche globale.



La Nepal Indigenous Women's Federation présentant son rapport au CEDAW. Photo: © NIWF

Les Malind de Papouasie protestent contre le projet Merauke Integrated Food and Energy Estate

Le projet Merauke Integrated Food and Energy Estate (MIFEE) en Papouasie indonésienne a destiné quelque 2 millions d'hectares de terres autochtones à la production agricole industrielle, menaçant de causer un tort irréparable aux peuples malind du district de Merauke.

Une coalition de partenaires et de collaborateurs du FPP a apporté une aide juridique d'urgence aux peuples malind. Nous avons mené des études, diffusé des informations et offert une formation en matière de droits humains, un atelier juridique international, un renforcement des capacités et un soutien aux activités de mobilisation sociale avec les communautés et les ONG locales. À ces activités se sont ajoutées des actions de plaidoyer international en faveur des droits des peuples malind.

Nous avons présenté une communi-

cation au titre de la procédure d'action urgente du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), soulignant les risques d'atteintes aux droits humains posés par le projet MIFEE. Le CERD y a répondu en s'adressant directement au gouvernement indonésien.

Nous avons également envoyé des communications détaillées au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de la Division des traités relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, les avertissant des risques que pose le projet MIFEE.

Nos communications soulignaient que le gouvernement indonésien devait encore présenter son Rapport initial sur la conformité du projet aux obligations internationales relevant des principaux traités des Nations

Unies relatifs aux droits humains.

Notre travail avec les communautés touchées leur a permis de mieux comprendre leur situation et leurs droits. Des ONG et des peuples autochtones locaux ont renforcé leurs capacités et forgé des liens plus solides avec des ONG nationales et internationales. Des institutions locales, provinciales et nationales ont été sensibilisées aux préoccupations des communautés locales.

La préoccupation de la communauté internationale à l'égard du programme MIFEE a augmenté. Nos actions ont contribué à changer la vision que les gouvernements locaux et provinciaux ont du projet et fait valoir le besoin de réformes foncières en faveur des communautés locales.

Bien que certains permis du projet aient été annulés à la suite de ces interventions, à ce jour la politique du gouvernement central reste la même.

Nous continuerons à appuyer les Malind en 2012.

Droits fonciers et genre en Afrique: premier atelier régional

Des femmes de communautés autochtones et locales d'Afrique ont participé au *premier Atelier régional « Genre et tenure en Afrique »* tenu à Édéa au Cameroun. Organisé par l'Initiative des droits et ressources, le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts et le Forest Peoples Programme, l'atelier visait à offrir un espace de discussion sur

des questions de genre et de droits sur les terres et les ressources en Afrique.

L'atelier a surtout porté sur les difficultés particulières que rencontrent les femmes africaines en matière d'accès aux terres et aux ressources. Les participantes ont pris part à une session de formation sur le cadre juridique de la protection des droits des femmes sur les terres et les ressources et se

sont penchées sur les différents mécanismes des droits humains qui s'offrent à elles pour défendre leurs droits et demander réparation en cas de violation.

Plusieurs femmes se sont dites préoccupées par le fait qu'elles ne connaissaient pas les droits qui leur sont conférés par droit national et international ni les mécanismes dont elles disposent pour les défendre.

Elles ont sollicité un appui supplémentaire pour transmettre ces informations à leurs communautés et les aider à recourir aux mécanismes des droits humains.



Le premier Atelier régional « Genre et tenure en Afrique » a permis à des femmes africaines de mieux connaître leurs droits. Foto: Stéphanie Vig

Recommandation concernant l'intégration du consentement libre, préalable et éclairé dans les Principes de l'Équateur

Les 75 banques signataires des Principes de l'Équateur ont adopté les critères de la Société financière internationale comme faisant partie de ces principes, qui les engagent à n'accorder des prêts que pour des projets respectueux de l'environnement. En 2011, les banques signataires ont révisé leurs principes à la lumière de l'adoption des nouvelles politiques de sauvegarde de la SFI (voir page 11). Pour encourager l'intégration du consentement libre, préalable et éclairé dans la nouvelle version des Principes de l'Équateur, le FPP a soumis un document contenant des éléments de jurisprudence pertinents et proposé des modifications au libellé des Principes. Ce document a été cité à maintes reprises dans le cadre des discussions entre les banques.

Défense des droits des peuples des forêts au moyen du système international des droits humains

Le FPP a continué à offrir une aide juridique intensive aux partenaires qui ont eu recours aux tribunaux internationaux et au système des droits humains des Nations Unies pour obtenir justice.

Les peuples kaliña et lokono du **Suriname** contestent l'imposition de concessions minières et forestières et d'aires protégées sur leurs terres. Une audience a été tenue dans l'*Affaire des peuples kaliña et lokono* en instance devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Nous attendons une décision sur le fond en 2012 avant de porter l'affaire devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Cette affaire concerne des problèmes en matière de droits humains sur lesquels il n'y a actuellement pas beaucoup de jurisprudence, notamment la mise en place d'aires protégées à l'intérieur des territoires autochtones et des zones côtières des territoires autochtones. Nous avons présenté des preuves et des arguments juridiques supplémentaires à la Commission et tenu une série de réunions avec son Secrétariat.

Bien que l'*affaire des Peuples kaliña et lokono* ait évolué de façon satisfaisante, l'intransigeance du gouvernement a entraîné des retards dans l'application de la Décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme concernant le Peuple saramaka. Dans la décision historique rendue en 2007, la Cour a statué que l'imposition par le Suriname de concessions minières et forestières sur les terres des Saramaka en l'absence de leur consentement, d'un partage raisonnable des avantages ou d'études socio environnementales adéquates portait atteinte à leurs droits humains. La décision obligeait le Suriname à verser une indemnisation, à octroyer aux Saramaka des droits de propriété sur leurs terres et à promulguer des lois visant à protéger leurs droits. L'entêtement du gouvernement a été attesté par d'autres ordonnances édictées par la Cour, qui a également ordonné la tenue d'une nouvelle audience en 2012.

À la demande du FPP, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones s'est rendu au Suriname et s'est réuni avec des représentants de l'État et des peuples autochtones et tribaux pour examiner les possibilités de coopération technique dans la mise en œuvre de la décision relative au Peuple saramaka. Le Rapporteur spécial a rédigé un rapport contenant des recommandations détaillées concernant les mesures



Point de passage pour le peuple brunka sur le fleuve Térraba, Costa Rica. Photo: Alancay Morales

nécessaires pour donner effet au jugement de la Cour et a proposé d'apporter un soutien technique à cet effet. Le Suriname n'a pas répondu à l'offre et n'a pas mis en œuvre les recommandations.

Dans l'*Affaire de la communauté autochtone maho*, concernant les projets d'exploitation agricole, forestière et sablière mis en œuvre sur les terres traditionnelles des Maho avec l'appui du gouvernement, la Commission interaméricaine a ordonné des mesures conservatoires visant à assurer la protection immédiate des droits de la communauté. Le Suriname a respecté en grande partie ces mesures, en assurant notamment l'approvisionnement de la communauté en électricité et en eau potable courante. Nous demandons maintenant instamment à la Commission d'adopter un rapport de recevabilité, ce qui donnera lieu à un examen sur le fond de l'affaire.

Au **Brésil**, nous avons présenté d'autres arguments à la Commission interaméricaine au sujet de l'*affaire des Peuples autochtones de Raposa Serra do Sol*, qui concerne l'incapacité du gouvernement à empêcher la violation des terres autochtones par des non autochtones et les attaques violentes contre les communautés.

En **Équateur**, nous avons rédigé et présenté un mémoire *d'amicus curiae* à la Cour interaméricaine au sujet de l'*affaire de la Communauté autochtone sarayaku c. l'Équateur*, qui est en attente d'une décision de la Cour. L'affaire concerne le fait que le gouvernement n'a pas consulté la communauté avant d'autoriser une société pétrolière étrangère à prospecter ses terres.

Le travail que nous réalisons avec le peuple teribe du **Costa Rica**, qui est menacé par le barrage de Diquís, l'occupation illégale massive de ses terres et des institutions de gouvernance imposées par l'État, a comporté diverses actions au niveau national et international. Suite à un rap-

port élaboré par le FPP et nos partenaires teribe, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones s'est rendu au Costa Rica. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté les observations et recommandations du Rapporteur spécial, donnant lieu à un processus, coordonné par le Rapporteur spécial, visant à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Teribe et des autres peuples autochtones touchés par le barrage de Diquís.

Avec nos partenaires teribe, nous avons déposé une requête auprès de la Commission interaméricaine en vue de régler la situation foncière des Teribe et d'ouvrir la possibilité d'officialiser davantage la participation du Rapporteur spécial au moyen d'une procédure de règlement à l'amiable. Nous avons tenu des réunions avec la communauté teribe tout au long de l'année et apporté un soutien intensif au renforcement des capacités.

Nous avons réussi à obtenir des décisions importantes de la part du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) concernant le **Costa Rica** (deux fois), le **Suriname**, l'**Indonésie**, la **Thaïlande**, le **Brésil**, l'**Inde** et la **Papouasie-Nouvelle-Guinée**.

Dans le cas de l'**Indonésie**, le CERD a mis en cause l'octroi de concessions de palmiers à huile et la mise en place de programmes agroindustriels qui entrent en conflit avec les droits des peuples autochtones et a sollicité une rencontre avec le gouvernement pour discuter de ce problème et d'autres inquiétudes soulevées au préalable.

En réponse à la décision du CERD concernant la **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le gouvernement a modifié des lois qui privent les peuples autochtones de leur droit d'exercer un recours en justice pour contester l'octroi de concessions et de permis environnementaux.

FLEGT: une voix importante au chapitre

Le FPP a entrepris un projet de trois ans visant à aider les communautés des forêts et la société civile à promouvoir les droits des peuples des forêts au moyen du mécanisme FLEGT de l'UE.

En collaboration avec le Centre pour l'environnement et le développement (CED) du Cameroun, FERN et ClientEarth, nous avons commencé à apporter une aide juridique à des partenaires locaux du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Libéria, du Ghana, du Gabon et de la République du Congo en vue de leur participation à la négociation et à la mise en œuvre d'Accords de partenariat volontaire (APV) du programme FLEGT.

Pendant la première année du projet, les partenaires locaux ont identifié les obstacles et les possibilités qui existent en matière de réforme des lois et politiques concernant les peuples des forêts. Ces éléments d'information et d'analyse sur les lois nationales et les normes juridiques internationales applicables serviront de base à un rapport faisant état des meilleures pratiques dans les lois nationales en vigueur, qui sera rédigé en 2012.

De concert avec le CED et d'autres partenaires du Cameroun, le FPP a aidé la société civile à élaborer des propositions de réforme de la loi forestière camerounaise de 1994. Il a notamment été proposé de renforcer la protection des droits des peuples autochtones sur les terres forestières et d'améliorer les procédures en vue d'assurer leur participation significative à la prise de décisions concernant les forêts. Le FPP continuera à assurer ce soutien en 2012 et en 2013, période au cours de laquelle la nouvelle loi devrait être finalisée.

Le CED a accueilli un atelier de quatre jours à Douala, au Cameroun, portant sur les moyens d'assurer la protection des

Que sont les Accords de partenariat volontaire FLEGT ?

Le Plan d'action FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de l'UE vise à garantir que seul le bois d'origine légale soit importé dans l'UE en provenance de pays qui acceptent d'y prendre part.

Les Accords bilatéraux de partenariat volontaire (APV), conclus entre l'UE et les pays exportateurs de bois, établissent les conditions à remplir pour obtenir une licence attestant de la légalité de la production du bois.

Au nombre de ces conditions se trouvent la mise en œuvre de réformes législatives sur des questions telles que le régime foncier et l'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales relatives aux droits humains. Les communautés des forêts et la société civile doivent participer pleinement à toutes les étapes de ce processus.

droits des communautés à la terre et aux moyens de subsistance dans les politiques forestières nationales, notamment dans le cadre de processus liés aux initiatives REDD+ et FLEGT. Plus de 50 représentants de communautés des forêts et de la société civile du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Gabon, du Ghana et du Libéria, ainsi que des fonctionnaires du gouvernement du Cameroun, ont discuté des problèmes que pose la législation nationale obsolète et les menaces que font peser sur la sécurité foncière des communautés l'expansion rapide de l'agriculture industrielle et le développement de plantations dans toute la région. La *Déclaration de Douala du Réseau africain des droits des communautés* a demandé une réforme des lois foncières et forestières nationales afin que les droits fonciers coutumiers soient dûment reconnus et que les communautés puissent exercer un plus grand contrôle sur les terres forestières.

Autres ressources :

- *Résolution de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la protection des droits des femmes autochtones en Afrique.* <http://tinyurl.com/bq44lwf>
- *Indigenous women's rights and the African human rights system: A toolkit on mechanisms.* <http://tinyurl.com/csyf3vn>
- *CEDAW, Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nepal. 11 août 2011. CEDAW/C/NPL/CO/4-5.* <http://tinyurl.com/cfwjm8t>
- *Minority groups want recognition. Daily Monitor Uganda.* <http://tinyurl.com/4goqsp>
- *Video: Participatory 3D Modelling - Bwindi Impenetrable and Mgahinga Gorilla National Parks, Uganda.* <http://tinyurl.com/dxve9nk>
- *UN CERD formal communication to the Permanent Mission of Indonesia regarding allegations of threatening and imminent irreparable harm for indigenous peoples in Merauke District related to the MIFEE project.* <http://tinyurl.com/d63k5vw>
- *Déclaration de Douala du Réseau africain des droits des communautés.* <http://tinyurl.com/co4ubam>;
- <http://tinyurl.com/d6wf7j>

À venir en 2012 :

- Poursuite de la diffusion de la Trousse d'information sur les droits des femmes autochtones en Afrique
- Deuxième atelier régional sur le genre et les droits fonciers en Afrique
- Atelier sur le genre avec une organisation batwa dans le sud-ouest de l'Ouganda
- Suivi de la situation des droits des femmes autochtones avec la Commission africaine, le CEDAW et le CERD et publication d'un guide de formation sur le CEDAW et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Soutien aux partenaires d'Indonésie pour l'élaboration et la présentation d'un rapport alternatif au CEDAW
- Atelier national de suivi des recommandations du CEDAW au Népal
- Production d'un guide sur les droits des femmes autochtones dans le système interaméricain
- Atelier de formation sur les mécanismes des droits humains du système des Nations Unies et du système interaméricain
- Aide juridique aux partenaires et communautés des forêts au Cameroun et au Kenya concernant les aires protégées et aux partenaires et communautés de la RDC touchés par REDD
- 2ème atelier régional, séminaire national au Cameroun et aide juridique pour la promotion des droits des peuples des forêts d'Afrique dans le cadre du mécanisme d'APV du programme FLEGT de l'UE
- Poursuite des actions urgentes concernant le projet MIFEE avec le CERD et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation



Participants à l'atelier de Douala sur la protection des droits des communautés sur les terres forestières, Cameroun, septembre 2011. © Beko Image

Faits saillants de 2011

Les peuples autochtones ont intensifié leurs efforts pour la mise en place d'un système de mesures de sauvegarde solide permettant d'orienter la communication d'informations et l'octroi de financements relatifs à des activités REDD dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le rapport *Mirages et illusions* du FPP a mis au jour l'inadéquation des normes de sauvegarde du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale applicables aux activités REDD.

Des peuples autochtones ont présenté leur Plan d'action recommandant vivement au FCPF d'aligner ses politiques de sauvegarde sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale a adopté des indicateurs fondés sur les droits et a admis, en principe, que les projets du PIF devraient respecter les droits des peuples des forêts et être conformes aux instruments internationaux applicables.

L'ONU-REDD a renforcé ses Principes et critères sociaux et environnementaux et a approuvé l'élaboration d'un document de politique indépendant sur la réforme du régime forestier.

Le protocole sur le consentement libre, préalable et éclairé de FAPI, une organisation partenaire du FPP, a été intégré au programme national conjoint du Paraguay avec l'ONU-REDD.

Au Panama, au Guyana, au Pérou, au Cameroun et en République démocratique du Congo, des partenaires du FPP ont fait pression pour que soit assurée la mise en place du principe du consentement libre, préalable et éclairé, (FPIC), de réformes foncières et de capacités communautaires avant tout investissement dans des activités REDD.

Le rapport *The Reality of REDD+ in Peru* a révélé que 10 projets volontaires REDD dans cinq départements de l'Amazonie portaient systématiquement atteinte au droit au FPIC et à d'autres droits des communautés des forêts.

Une analyse critique des enseignements tirés des politiques et projets de REDD en Indonésie a montré que les gouvernements et les projets devaient prendre des mesures plus efficaces pour assurer le respect du FPIC et des droits humains.

Suite au témoignage de peuples autochtones dans le cadre de deux *Dialogues sur les forêts, la gouvernance et les changements climatiques de l'Initiative des droits et ressources (RRI)*, le gouvernement britannique a affirmé que la sécurité des droits fonciers des peuples des forêts devait être un préalable nécessaire à la mise en place de politiques forestières et climatiques durables.

Droits des peuples et changements climatiques

Le FPP travaille avec des partenaires locaux afin de faire en sorte que les politiques et projets relatifs aux changements climatiques respectent les droits des peuples des forêts conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, dont les droits des peuples autochtones. Nous créons des espaces permettant aux peuples des forêts de communiquer avec les décideurs nationaux et internationaux et appuyons leur action au moyen de rapports d'analyse et de notre bulletin électronique diffusé à grande échelle. Ceux-ci transmettent le message urgent que des progrès durables sur le plan climatique et forestier ne seront possibles que si les bailleurs de fonds et les gestionnaires des initiatives relatives aux changements climatiques se responsabilisent, adoptent des normes appropriées pour la protection du régime et des droits fonciers des peuples des forêts et de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, et améliorent la gouvernance de leurs propres institutions afin d'assurer le respect de ces normes.



Membre du caucus autochtone faisant campagne pour des mesures de sauvegarde dans la REDD à la conférence sur le climat de Durban. Photo: Conrad Feather

Consolidation des acquis dans la Convention de l'ONU sur le climat

Le FPP a aidé des partenaires autochtones à intensifier leur campagne visant à assurer le respect des droits humains dans les politiques et programmes de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce travail intensif mené tout au long de l'année s'appuyait sur les importantes mesures de sauvegarde des politiques forestières et climatiques approuvées par la 16^{ème} Conférence sur les changements climatiques à Cancun en 2010, et sur un plan d'action adopté dans le cadre d'une rencontre mondiale des peuples autochtones tenue à Oaxaca, au Mexique.

Lors de la 17^{ème} Conférence sur les changements climatiques tenue à Durban, les peuples autochtones ont réclamé la mise en place d'un système rigoureux de mise en œuvre des mesures de sauvegarde afin d'orienter la communication d'informations et l'octroi de financements relatifs aux activités REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) dans le cadre de

la Convention. Ils ont fait valoir que les programmes d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ses effets devaient être fondés sur le respect des droits humains, du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et des savoirs traditionnels, et ont demandé la mise en place de systèmes qui permettent aux peuples autochtones de participer et d'avoir directement accès aux financements des Nations Unies.

“ La conservation et la gestion des forêts sont mieux assurées sous le contrôle des peuples autochtones et avec la reconnaissance, la délimitation et la régularisation des terres et territoires collectifs des peuples autochtones. ”

Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques, Durban, décembre 2011

Les documents de plaidoyer du FPP, élaborés en collaboration avec des ONG et des partenaires autochtones, ont reçu les éloges d'activistes œuvrant dans le cadre des négociations sur le climat.

Les normes du fonds climatique de la Banque mondiale encore trop peu rigoureuses

Pendant l'année 2011, le FPP a souligné à plusieurs reprises les problèmes relatifs aux normes sociales appliquées par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, important bailleur de fonds des projets REDD+. Nous avons également publié des études critiques des projets pilotes REDD+ au Cameroun et au Pérou et, en collaboration avec FERN et des partenaires locaux, nous avons mis en évidence le peu d'attention accordé par le FCPF aux questions relatives aux mesures de sauvegarde dans les propositions nationales de préparation à REDD+ dans *Mirages et Illusions*, un rapport percutant et influent.

De concert avec des leaders autochtones, des militants et des ONG vouées à la justice sociale, le FPP a contribué à établir le principe qui veut que, lorsque les règles des organismes d'exécution du FCPF sont plus rigoureuses que celles de la Banque mondiale, les normes de sauvegarde les plus strictes s'appliqueront. La Banque soutient que ses garanties de procédures sont équivalentes à celles des organismes des Nations Unies, mais le projet de directives publié à la fin 2011 proposait encore une approche à deux niveaux, la Banque refusant d'adopter le FPIC comme une garantie fondamentale du FCPF. Le FPP continue à exercer des pressions pour que les projets financés par le FCPF soient tenus de respecter les mesures de sauvegarde sociales et environnementales nationales ou internationales les plus strictes.

En réponse aux plaintes constantes des peuples autochtones au sujet des activités du FCPF, la Banque mondiale a organisé une consultation avec des peuples autochtones d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur le territoire du peuple guna au Panama. Le

FPP a aidé le caucus autochtone à présenter un Plan d'action clair au FCPF préconisant une meilleure consultation et un alignement complet des mesures de sauvegarde du FCPF sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Plan d'action demandait à la Banque mondiale de revoir les questions relatives aux mesures de sauvegarde, notamment de réaliser une étude mondiale sur la situation des terres forestières des peuples autochtones des forêts en vue de recommander des mesures visant à renforcer les réformes foncières et la gouvernance forestière dans les pays participant au FCPF. Dans sa réponse, le FCPF a accepté de financer des consultations régionales et des activités de renforcement des capacités, mais n'a pris aucun engagement ferme en ce qui concerne les droits et les questions foncières.

« Le dialogue doit s'inscrire dans le cadre de la reconnaissance et du respect des droits des peuples autochtones établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT et d'autres instruments internationaux relatifs aux peuples autochtones à titre de norme minimale. »

Plan d'action des peuples autochtones relatif au FCPF, Guna Yala, Panama, septembre 2011

Suite à la communication percutante adressée par notre partenaire AIDSESEP à la 8ème réunion du Comité des participants au FCPF, l'organe directeur du FCPF



Lors de la rencontre du Comité des participants au FCPF, Daisy Zapata, vice-présidente d'AIDSESEP, a demandé que les actions prioritaires de préparation du gouvernement péruvien respectent les droits humains. Photo: Conrad Feather

a rendu une résolution demandant au gouvernement péruvien de consulter les peuples autochtones au sujet des actions de préparation nécessaires au respect de leurs droits avant la conclusion d'un accord de subvention pour la préparation entre la Banque interaméricaine de développement et le Pérou.

Suite au plaidoyer continu du FPP au sujet du Programme d'investissement pour la forêt (PIF) de la Banque mondiale— l'autre grand bailleur de fonds des projets REDD— le PIF a adopté des indicateurs fondés sur les droits et s'est engagé à ce que les projets qu'il finance respectent les droits des peuples des forêts et se déroulent « conformément aux obligations et instruments internationaux et aux législations nationales applicables. »

Les objectifs du Cadre des résultats du PIF visent maintenant à accroître la superficie de forêt dans les pays en développement contrôlée et gérée directement par les peuples autochtones et les communautés des forêts et à promouvoir des réformes législatives en faveur du respect des droits des peuples des forêts, dont leurs droits fonciers.

Amélioration des normes de l'ONU-REDD

Le FPP est un membre clé du Groupe consultatif indépendant sur les droits, les forêts et les changements climatiques (IAG) de l'ONU-REDD. En collaboration avec les partenaires et alliés de l'IAG, nous avons réussi à faire en sorte que les Principes et critères sociaux et environnementaux de l'ONU-REDD adoptent des principes précis concernant les obligations internationales, le respect du FPIC, l'interdiction de la réinstallation involontaire dans le cadre des activités REDD+ et l'affirmation plus explicite des droits fonciers.

Dans une présentation de l'IAG au Conseil d'orientation de l'ONU-REDD, nous avons demandé que l'ONU-REDD intervienne davantage pour mettre la réforme foncière au centre des activités de prépara-

Qu'est-ce que l'ONU-REDD ?

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) aide les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales REDD+ dans le cadre d'un Programme national conjoint. L'ONU-REDD est chargé de la mesure, notification et vérification, de l'implication des parties prenantes et de la participation autochtone.

tion REDD. En réponse, le Conseil a appuyé l'élaboration d'un document de politique indépendant sur la réforme foncière.

Nous avons apporté des contributions aux programmes nationaux de l'ONU-REDD en Indonésie, en RDC, au Panama et au Paraguay. Au Paraguay, en collaboration avec notre partenaire local, FAPI, nous avons fait

en sorte que le plan du programme national contienne des indicateurs fondés sur les droits et prévoie la réalisation d'une évaluation des risques potentiels des effets sociaux et environnementaux de REDD sur les terres et les moyens de subsistance des peuples autochtones. Le bureau des Nations Unies au Paraguay a remercié le FPP de son apport technico-juridique au protocole sur le FPIC de FAPI, que le gouvernement a accepté d'intégrer à la version définitive du programme national conjoint avec l'ONU-REDD.



Hipólito Acevei, président de FAPI, présentant les directives relatives au FPIC élaborées par FAPI au programme national de l'ONU-REDD au Paraguay. Photo: Tom Griffiths

Les peuples autochtones exigent une approche REDD fondée sur les droits

Pendant l'année 2011, les peuples autochtones ont multiplié les demandes en faveur d'une approche progressive des actions REDD+, selon laquelle le respect du FPIC, les réformes foncières et de la gouvernance institutionnelle et le renforcement des capacités communautaires doivent être mis en place *avant* tout investissement dans des activités REDD.

Au **Guyana**, la Amerindian Peoples Organisation (APA) a contesté le projet *Amerindian Land Demarcation and Titling* proposé par le gouvernement du Guyana et le PNUD dans le cadre du Fonds d'investissement REDD du Guyana (GRIF), qui s'inscrit dans l'accord bilatéral entre le Guyana et la Norvège sur REDD et le développement à faible intensité de carbone. Le projet n'a pas consulté les peuples autochtones et n'a pas tenu compte des problèmes actuels de délimitation des terres et d'attribution de titres fonciers.

APA et le FPP ont demandé au PNUD comment serait assurée la conformité du projet avec les Lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones de l'ONU-REDD, le Protocole d'accord Norvège-Guyana et la Politique d'engagement du PNUD à l'égard des peuples autochtones. En réponse, le PNUD a promis que le projet serait redéfini et que les peuples autochtones seraient consultés. Le plaidoyer concernant cet important projet du GRIF a donné lieu à d'intenses discussions au sein des organismes de financement REDD+ concernant la nécessité de prévoir des mesures de sauvegarde sur les questions foncières dans les programmes REDD+.

Au **Pérou**, le FPP, AIDSESP, CARE et FENAMAD ont publié *The Reality of REDD in Peru*. Cette étude a révélé que dix projets volontaires REDD dans cinq départements de l'Amazonie portaient systématiquement atteinte au droit au FPIC et à d'autres droits des communautés autochtones des forêts. Les constats saisissants du rapport, présentés par AIDSESP et le FPP à la Conférence sur les changements climatiques de Durban, ont été repris dans la presse internationale et

britannique. Le gouvernement péruvien a également promis d'améliorer la réglementation des projets de REDD du secteur privé (promesse qui n'a toujours pas été tenue).

Les communautés matse de l'Amazonie péruvienne ont demandé l'aide du FPP pour traduire un contrat carbone proposé par des intérêts étrangers. Suite à une assemblée communautaire organisée pour étudier le contrat traduit, les Maste ont décidé de rejeter catégoriquement le projet REDD, le considérant injuste. Le travail réalisé par le FPP et AIDSESP auprès des médias pour faire connaître les risques grandissants de piraterie du carbone en Amazonie a été diffusé sur l'Internet et dans des journaux du monde entier.

Au **Panama**, le FPP et Rainforest Foundation-US ont aidé notre partenaire autochtone, FPCI, à organiser un atelier national sur REDD et les droits au Panama, auquel ont participé des représentants des peuples kuna, naso, ngabe-bugle, emberá, wounaan et bri bri. Des leaders communautaires ont informé l'autorité nationale de l'environnement, l'ONU-REDD et le FCPF de la Banque mondiale que le gouvernement et les organismes internationaux qui font la promotion de REDD+ devaient donner la priorité aux mesures visant à régler les conflits fonciers et garantir les droits territoriaux.

Au **Cameroun**, le FPP et ses partenaires, Okani et le CED, ont aidé les communautés à prendre conscience des risques et des possibilités que comportent les projets REDD. Le rapport *La REDD et les droits au Cameroun*, élaboré par le FPP et le CED, a mis au jour l'absence de véritable consultation préalable et de participation des peuples autochtones aux initiatives REDD. Un éditorial de *Nature* a repris ces constats et suscité des commentaires en ligne de la Banque mondiale, du WWF et du public. Le consensus public était que le respect des droits devait être une priorité absolue pour les initiatives forestières et climatiques au Cameroun et ailleurs.

En **République démocratique du Congo**, 42 communautés autochtones et locales sont touchées par des projets pilotes REDD

dans les forêts reculées de la province de l'Équateur. Le FPP et son partenaire local, CEDEN, ont fourni aux communautés des forêts des informations sur les droits humains dans les lois nationales et internationales, sur le cadre national REDD et ses effets potentiels sur les droits communautaires et sur la gestion des forêts coutumières. Des assemblées communautaires ont été tenues pour discuter du droit au FPIC et de mesures favorisant un partage équitable au niveau local des avantages potentiels découlant des politiques et initiatives forestières et climatiques.

Discussions au Royaume-Uni sur les droits et le financement relatif aux changements climatiques

Le FPP et des partenaires de l'Initiative des droits et ressources (RRI) ont tenu à Londres les 9^{ème} et 11^{ème} *Dialogues de RRI sur les forêts, la gouvernance et les changements climatiques*. Dans le cadre du 9^{ème} dialogue, organisé en collaboration avec Tebtebba et Forest Trends, plus de 100 participants provenant d'ONG, du milieu universitaire, de la fonction publique, du parlement et du gouvernement ont entendu le plaidoyer de représentants autochtones du Panama, du Kenya et des Philippines en faveur du renforcement des garanties et des obligations en matière de financement international relatif aux forêts et aux changements climatiques. Une liaison vidéo en direct avec des juristes haut placés de la Banque mondiale a donné lieu à un débat animé sur la nécessité d'améliorer les normes sociales de la Banque mondiale, en s'inspirant des conclusions des études critiques élaborées par le FPP et FERN.

Le 11^{ème} Dialogue a réuni 80 participants, dont des fonctionnaires, députés et spécialistes des politiques forestières de Grande-Bretagne, qui ont débattu de questions relatives aux droits et à la gouvernance dans le domaine du financement international relatif aux forêts. Des partenaires du FPP de la RDC, du Paraguay et de la Malaisie ont participé en tant que panélistes et conférenciers. Dans un témoignage transmis par vidéo, des autochtones du Pérou ont souligné que la Banque mondiale et les programmes bilatéraux du Royaume-Uni sur les changements climatiques devaient appuyer les réformes visant à garantir les droits fonciers et territoriaux des peuples autochtones si on voulait que les interventions sur le plan forestier et climatique dans les pays en développement soient durables.

Le gouvernement britannique a adressé une déclaration au Dialogue affirmant que la sécurité des droits fonciers devait être un préalable à la mise en place de politiques forestières et climatiques durables.



Une communauté de Bandudu (République démocratique du Congo) discute des effets que pourrait avoir REDD sur la gestion des forêts. Photo: John Nelson

Intégration des droits et des questions foncières dans les activités REDD en Indonésie



Une communauté du Sulawesi central discute des projets de l'ONU-REDD+. Photo: Y L Franky

Le FPP et ses partenaires ont produit des notes d'analyse critique des politiques de REDD de l'Indonésie et des enseignements tirés des projets pilotes REDD+. Ces notes priaient instamment le gouvernement et les promoteurs de projets REDD de prendre des mesures positives afin d'assurer le respect du FPIC et des droits humains, et ont reçu les éloges de décideurs, d'organismes gouvernementaux, de bailleurs de fonds et d'organisations de peuples des forêts pour avoir mis les problèmes au grand jour et pour leurs recommandations visant la durabilité des activités forestières et climatiques.

En collaboration avec nos partenaires, nous nous sommes servis des projets et des projets pilotes REDD+ déjà en place pour stimuler le débat et l'action concernant les droits des peuples des forêts dans six provinces indonésiennes.

Au Kalimantan, le Groupe de travail national REDD+ et le Partenariat pour le carbone forestier du Kalimantan s'engagent de plus en plus à reconnaître les droits des peuples autochtones. À l'aide de cartes communautaires participatives, les communautés ont demandé aux gouvernements de village et de district de reconnaître leurs terres coutumières, dans la perspective d'une reconnaissance provinciale de leurs droits fonciers collectifs.

Nos activités ont aidé les membres des communautés touchées par le projet Ulu Masen dans la province d'Aceh à comprendre la nécessité de faire valoir leurs droits. Le Gouverneur d'Aceh a promulgué un décret reconnaissant plusieurs *Mukim* (institutions traditionnelles inter-villageoises) et leur droit de gérer les eaux côtières. À partir de cette reconnaissance juridique des droits communautaires, des négociations ont été entreprises entre le gouvernement

et les communautés au sujet du projet REDD+ prévu.

Dans le programme pilote de l'ONU-REDD au Sulawesi central, le réseau provincial REDD (mis en place à la suite d'un atelier co-organisé par le FPP en 2010) a profité du débat sur le FPIC pour mobiliser les gouvernements de village et de district et élaborer des projets de lois de village et de district sur le FPIC. Le Gouverneur de la province a promis de promulguer un décret sur le FPIC dans le cadre de REDD+.

Scale Up, partenaire du FPP, a continué à questionner le consortium APRIL au sujet de l'expansion de ses plantations de bois à pâtes et de son programme de conservation des tourbières sur la péninsule de Kampar et les îles avoisinantes de la province de Riau. Un plaidoyer communautaire intensif a permis de convaincre le Ministre des forêts de suspendre la licence attribuée à PT RAPP (filiale d'APRIL) pour le développement de plantations d'acacias et la conservation des tourbières sur l'île de Pulau Padang, et a consenti à ce que les zones coutumières des douze villages de l'île soient retirées de la zone de concession forestière industrielle. Le FPP et Scale Up ont conseillé les ONG et communautés locales en vue des négociations à venir avec le Ministère des forêts et PT RAPP.

En Papouasie occidentale et à Waropen, en Papouasie, les efforts de plaidoyer locaux se sont axés sur la cartographie communautaire en préparation de revendications territoriales, que les responsables gouvernementaux semblaient disposés à accepter. Le FPP a continué d'assurer la liaison avec les groupes de travail sur REDD+ et le développement à faible intensité de carbone dans les deux provinces afin de veiller à ce que leur planification respecte les droits communautaires sur les forêts.

Autres ressources :

- *Mirages et illusions. Évaluation critique du Fonds de partenariat pour le carbone forestier* <http://tinyurl.com/bogier2>
- *FPP Series on Rights, Forests and Climate – REDD+ in Indonesia.* <http://tinyurl.com/bojnvgg>
- *The reality of REDD+ in Peru: Between theory and practice - Indigenous Amazonian Peoples' analyses and alternatives.* <http://tinyurl.com/c3jd65s>
- *REDD+ systems on providing information on safeguards (SIS): Inclusion of data relevant for indigenous peoples.* <http://tinyurl.com/c5go2ed>
- *La REDD et les droits au Cameroun : Analyse du traitement réservé aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les politiques et projets de REDD.* <http://tinyurl.com/cf8hzya>

À venir en 2012 :

Appui aux actions des partenaires visant à renforcer les droits et les garanties dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques

Appui à la participation des autochtones à la Conférence Rio+20 des Nations Unies, en mettant l'accent sur les droits fonciers et le développement autonome comme éléments essentiels à la mise en place d'économies vertes et à la lutte contre les changements climatiques

Dialogue de RRI sur le financement relatif aux changements climatiques en Afrique

Plaidoyer auprès du FCPF de la Banque mondiale visant à l'amener à prendre en compte les revendications foncières et relatives aux droits contenues dans le Plan d'action de Guna Yala Soutien aux partenaires pour leur permettre d'assister aux réunions du Comité des participants du FCPF et de surveiller le respect des règles du PIF

Collaboration à l'élaboration du document de politique sur le régime foncier et des directives opérationnelles sur le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) de l'ONU-REDD

Communication d'informations sur les activités de l'ONU-REDD au Paraguay, au Panama, en République démocratique du Congo et en Indonésie

Appui à la participation des peuples des forêts du Cameroun à la formulation de politiques nationales et internationales relatives à la conservation des forêts, à REDD+, aux droits fonciers et au FPIC

Nouveau projet financé par SIDA visant à aider les communautés des forêts d'Afrique touchées par des projets REDD à cartographier les terres coutumières

Atelier pour l'élaboration d'une stratégie communautaire et de la société civile visant à mettre les politiques forestières et climatiques au service des peuples des forêts en RDC

Publication d'une note d'information sur les politiques forestières et foncières de la RDC, contenant une analyse critique de la participation du PIF et du FCPF de la Banque mondiale et de l'ONU-REDD à l'élaboration de politiques et aux projets pilotes de REDD+

Faits saillants de 2011

La Société financière internationale a adopté des normes rigoureuses en matière de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Le Royaume-Uni s'est engagé en faveur de « mesures de sauvegarde sociales et environnementales efficaces à la Banque mondiale... [et à]... promouvoir l'intégration du concept du FPIC » dans le nouveau cadre de sauvegarde de la Banque.

Les projets à haut risque ont été exclus des essais du programme controversé de la Banque mondiale appelé *Programme pour les résultats* (PforR) et feront l'objet d'une évaluation indépendante.

Le FEM a finalement adopté des normes sociales et environnementales de base, qui sont toutefois loin de satisfaire aux normes internationales en vigueur.

Les actions de plaidoyer du FPP ont permis de mettre un frein à l'expansion du projet pétrolier et gazier de Camisea sur les terres du peuple nahua au Pérou.

L'atelier *Droits humains et entreprises* tenu à Bali a donné lieu à l'élaboration d'une norme régionale des droits humains en matière d'expansion agricole en Asie du Sud-Est.

Les petits éleveurs de crevettes ont repris leurs activités suite à une médiation avec les autorités indonésiennes.

Le FPP a dénoncé des violations des droits des communautés au FPIC commises par des sociétés de production d'huile de palme en RDC.

Le FPP a demandé au conseiller-médiateur de mener une enquête sur des violations des Normes de performance de la SFI à la suite d'expulsions de communautés autochtones par une filiale de Wilmar à Sumatra.

La société de production d'huile de palme Sime Darby a interrompu ses activités au Libéria, après des appels lancés par les communautés auprès de la Table ronde pour une l'huile de palme durable.

La société de production d'huile de palme PT AgroWiratama a restitué 1000 hectares de ses terres de plantation aux communautés locales.

Le FPP et ses partenaires ont contribué à une meilleure compréhension et à la mise en œuvre de réformes du régime foncier en Indonésie aux niveaux local et national.

Plaidoyer pour des pratiques financières et industrielles respectueuses des peuples des forêts

Le Programme du financement responsable du FPP continue à plaider en faveur de normes sociales et environnementales contraignantes, conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, pour l'ensemble des institutions et organismes financiers internationaux dont les politiques et les programmes ont une incidence sur les forêts et sur les peuples des forêts. Le Programme de financement responsable a aussi fait pression pour que les sociétés et initiatives privées de plantation et d'exploitation forestière adoptent des normes sociales et environnementales et les respectent.

Renforcement des normes pour le financement international relatif aux forêts

Après dix ans de campagne menée par le FPP en collaboration avec des peuples autochtones, la Société financière internationale (SFI, le guichet d'aide au secteur privé de la Banque mondiale) a finalement accepté d'appliquer une mesure de sauvegarde concernant le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) à tous les projets qui ont une incidence sur les peuples autochtones. L'intense plaidoyer du FPP a contribué à combler des lacunes, et la nouvelle Norme de performance 7 de la SFI exige maintenant le FPIC pour toutes les opérations de prêt susceptibles d'avoir une incidence sur les terres coutumières, ou un effet considérable sur le patrimoine culturel, des peuples autochtones, y compris par toute exploitation du patrimoine culturel à des fins commerciales. Fait important, la SFI ne peut pas financer une réinstallation des peuples et communautés autochtones réalisée sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

Le FPP a profité du processus en cours de mise à jour et de consolidation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale pour demander à la délégation du gouvernement britannique auprès de la Banque mondiale de s'opposer à toute édulcoration des mesures de sauvegarde et d'amener la Banque mondiale à aligner plus étroitement ses politiques de sauvegarde sur les normes internationales, concernant notamment le FPIC pour les peuples autochtones. Le directeur général de la Banque mondiale au Royaume-Uni a répondu que le gouvernement britannique s'engage en faveur de « mesures de sauvegarde sociales et environnementales efficaces à la Banque mondiale... [et à]... promouvoir l'intégration du concept du FPIC » dans le nouveau cadre de sauvegarde de la Banque. Le suivi par le FPP de ces importants engagements

gouvernementaux vise à convaincre les juristes et les décideurs de la Banque qu'il est temps de suivre l'exemple de la SFI et d'adopter le FPIC.

Le projet controversé de la Banque mondiale visant à la mise en place d'un nouvel instrument de prêt-programme appelé *Programme pour les résultats* (PforR) a failli supprimer complètement les mesures de sauvegarde pour les prêts programme. Questionné par des députés britanniques qui collaborent avec le FPP, le Ministère britannique du Développement international a affirmé que le gouvernement britannique prend « les risques sociaux et environnementaux au sérieux » en ce qui concerne le projet pilote PforR.

Bien que le plaidoyer mené avec nos ONG partenaires du monde entier n'a pas réussi à freiner la mise à l'essai dudit programme, nous avons tout de même réussi à lui faire divulguer davantage d'informations et promettre que les opérations de prêts pendant la phase pilote ne concerneront pas les investissements à haut risque (appelés projets de Catégorie A). La Banque a aussi accepté que le Groupe d'évaluation indépendant (IEG) mène une évaluation en direct du projet pilote de PforR afin d'évaluer les risques sociaux et environnementaux à mesure qu'ils se présentent. Reconnaisant les risques que pose cet instrument de prêt, le Conseil de la Banque mondiale limitera le budget de prêt du PforR à 5% du volume annuel de prêts de la Banque mondiale jusqu'en 2014.

Malgré ces acquis, nous avons encore de bonnes raisons de craindre que la Banque mondiale ne se serve du PforR pour détourner le cadre de sauvegarde normal afin de faire concurrence aux banques de Chine et des pays en développement. Nous continuerons à faire pression sur la Banque mondiale pour qu'elle articule les questions de sauvegarde du PforR et des Prêts à l'appui des politiques de développement (DPL) avec le processus général de mise à jour de ses politiques de sauvegarde qui se poursuivra en 2012-2013.

Les projets de Camisea menacent les peuples des forêts isolés



Le projet gazier de Camisea (Pérou) prévoyait une extension jusqu'aux sources de la rivière Serjali sur le territoire du peuple nahua. Photo: Conrad Feather

À la mi-2011, le FPP a découvert les intentions du projet controversé d'exploitation pétrolière et gazière de Camisea au Pérou de s'étendre sur le territoire du peuple nahua jusque dans la réserve nahua/kugapakori abritant des peuples autochtones isolés. Le FPP a capté sur vidéo les témoignages de Nahuas et fait part de leurs préoccupations et des implications du projet d'expansion pour les autres habitants de la réserve (dont des peuples isolés) au dirigeant du consortium de Camisea et au gouvernement péruvien. Comme ces organisations ne garantissaient pas les droits des habitants de la réserve, le FPP a rendu la chose publique pour faire prendre conscience des enjeux aux autorités péruviennes.

Dans le cadre d'une audience publique organisée par la Commission parlementaire sur les peuples autochtones, l'office national des affaires autochtones, INDEPA, a admis que toute autorisation accordée au consortium de Camisea pour l'expansion de ses activités jusque dans la réserve n'avait aucun fondement juridique et a publié une résolution formelle statuant dans le même sens. Le projet d'expansion a été abandonné, mais les pressions politiques soutenues visant l'élargissement du projet de Camisea rendent incertain l'avenir de la Réserve nahua/kugapakori.

Déclaration de Bali sur les droits humains et l'agro-industrie

Un atelier historique sur le thème *Droits humains et entreprises : approches juridiques plurielles à la résolution des conflits, au renforcement institutionnel et à la réforme juridique* a donné lieu à l'élaboration d'une norme régionale des droits humains en matière d'expansion agricole en Asie du Sud-Est : la *Déclaration de Bali sur les droits humains et l'agro-industrie en Asie du Sud-Est*. La Déclaration rappelle aux entreprises leur obligation légale de respecter les droits humains, même dans les pays où l'État ne les respecte pas pleinement et où la législation est défectueuse et mollement appliquée.

Au nombre des 60 participants à l'atelier se trouvaient des universitaires, des représentants autochtones, ainsi que des membres d'ONG et des institutions nationales des droits humains d'Indonésie, de Malaisie, de Thaïlande, des Philippines et du Cambodge. Ensemble, ils ont examiné des moyens d'assurer la protection des droits des peuples autochtones et des communautés rurales face à la croissance

rapide de l'agro-industrie (notamment du secteur de l'huile de palme) ainsi que la reconnaissance de leur droit au développement et à l'amélioration de leur bien-être.

La Déclaration de Bali demande aux États de remplir leurs obligations juridiques en matière de protection des droits de leurs citoyens, dont les peuples autochtones, face à la pression de l'agro-industrie, notamment leur droit de posséder et contrôler leurs terres et territoires traditionnels et leurs droits au consentement libre, préalable et éclairé aux activités prévues sur ces terres.



L'atelier Droits humains et entreprises a compté sur la participation active de commissaires nationaux aux droits humains, d'ONG, d'organisations autochtones et d'universitaires. Photo: Sophie Chao

Médiation au service des éleveurs de crevettes

Le FPP et son partenaire KIARA ont contribué à un processus de médiation entre les petits éleveurs de crevettes de Bumi Dipasena et le Ministère des affaires maritimes et de la pêche et la National Land Agency d'Indonésie visant à rétablir les droits des petits éleveurs de crevettes, aider à remettre la production aux mains des éleveurs et revendiquer leur terre. Le Ministère des affaires maritimes et de la pêche a apporté des fonds pour l'acquisition de semences de crevettes et la Société d'électricité de l'État a réactivé l'alimentation qui avait été coupée par PT Dipasena après avoir refusé d'accéder aux demandes des éleveurs de crevettes.

KIARA et plusieurs réseaux internationaux ont demandé à l'Aquaculture Stewardship Council (ASC) de procéder à une réforme du processus de certification qui a marginalisé les communautés côtières. KIARA s'attache également à empêcher le gouvernement indonésien d'appliquer la norme ASC concernant l'élevage de crevettes, car elle empièterait sur la responsabilité qu'a le gouvernement de protéger les droits des communautés côtières, les coopératives d'élevage de crevettes et l'écosystème côtier.

Les producteurs de palmiers à huile font fi du droit au consentement libre, préalable et éclairé en RDC et au Cameroun

Des recherches effectuées par le FPP sur les concessions de palmiers à huile en République démocratique du Congo et au Cameroun, exploitées par Congo Oil and Derivatives et BioPalm, ont révélé une violation flagrante du droit des peuples autochtones et des communautés locales au FPIC, contrevenant aux normes internationales relatives aux droits humains et aux Principes et critères de la RSPO.

Les communautés locales n'ont pas été pleinement informées (voire pas du tout informées) de la nature et de l'effet des projets de plantation de palmiers à huile sur leurs terres coutumières avant la délivrance des permis et n'ont pas eu l'occasion d'accorder ou non leur consentement. Les études soulignaient la nécessité impérieuse d'aligner les lois nationales sur les normes internationales relatives aux droits humains et d'encourager les entreprises à se conformer à des normes volontaires telles que celles de la RSPO.

PT Asiatic Persada, filiale de Wilmar, porte atteinte aux droits humains à Sumatra

“ Il n’y a pas qu’une solution unique à nos conflits. Chaque communauté est une plaie ouverte; chaque plaie doit être traitée séparément. ”

Leader communautaire de SAD 113 Pak Nurman

Une investigation menée par le FPP dans la plantation de palmiers à huile de la filiale de Wilmar, PT Asiatic Persada, à Jambi, Sumatra, a mis au jour des cas graves d’atteintes aux droits humains, d’intimidation et d’expulsion du peuple autochtone batin sembilang. À la mi-août, des brigades de police mobile travaillant pour le compte de Wilmar sont entrées dans les communautés sans préavis, ont tiré des coups de feu et expulsé quelque 83 familles. Des travailleurs de PT Asiatic Persada, suivant les directives de directeurs d’exploitation, ont démolé leurs maisons au bulldozer.

Ces conflits sont dus à des différends fonciers non résolus, l’entreprise ayant obtenu sa concession de 20 000 hectares sur les terres coutumières des Banti



La communauté batin sembilang discute des mesures à prendre suite à la violence perpétrée par PT Asiatic Persada. Photo: Sophie Chao

Sembilan sans leur consentement. Les membres des communautés affirment que l’entreprise a établi ses plantations de palmiers à huile sans verser aucune indemnisation pour les terres et autres biens confisqués.

L’investigation a révélé que l’insécurité foncière et l’accès très limité à la justice font que les communautés locales à elles seules disposent de peu de voies de recours contre ces abus systématiques, mais que lorsqu’elles bénéficient de l’aide d’organisations internationales, il est possible d’assurer une certaine forme de responsabilisation.

Wilmar International, la plus grande société de commerce d’huile de palme du monde, bénéficie depuis des années du soutien financier de la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale.

Suite à la troisième plainte déposée par le FPP auprès de l’organe de traitement des plaintes de la SFI, le conseiller-médiateur étudie actuellement la possibilité d’assurer la médiation du conflit entre les communautés et PT Asiatic Persada en vue de régler les différends fonciers et de vérifier si le personnel de la SFI respecte les Normes de performance de la SFI.

Sime Darby interrompt ses activités de production d’huile de palme au Libéria

Les communautés touchées par la concession de palmiers à huile et d’hévéas de Sime Darby dans le comté de Grand Cape Mount, au Libéria, ont introduit une plainte au titre de la procédure relative aux nouvelles plantations de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO). La plainte affirmait que l’entreprise n’avait pas obtenu le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des communautés et que le défrichage de leurs terres agricoles pour y planter des palmiers à

huile les laissait sans ressources.

Suite aux plaintes déposées auprès de la RSPO par les communautés, par l’entremise du FPP et de son partenaire local Green Advocates, Sime Darby a dû interrompre ses activités partout au Libéria en attendant que ces graves problèmes aient fait l’objet de discussions.

Pendant la rencontre avec les communautés, les dirigeants de Sime Darby ont accepté de régler le différend foncier

conformément aux Principes et critères de la RSPO. De plus, l’entreprise mènera un audit indépendant visant à évaluer la mesure dans laquelle le droit au consentement libre, préalable et éclairé a été respecté et reconnaîtra les représentants librement choisis par les communautés comme interlocuteurs pour le règlement du différend. Les parties ont convenu d’autres mesures concrètes à prendre en vue d’assurer la conformité avec les normes de la RSPO, ainsi que de mesures d’urgence visant à atténuer les répercussions négatives qu’a eues la concession jusqu’à présent.

Malgré les pressions constantes exercées par le gouvernement sur les communautés et Green Advocates pour les amener à annuler la plainte et traiter directement avec le gouvernement plutôt qu’avec l’entreprise, la direction de Sime Darby a démontré son engagement à respecter les normes de la RSPO et accepté les termes de références présentés par le FPP pour l’embauche d’un évaluateur indépendant chargé d’évaluer l’application du FPIC, de réaliser un audit des dédommagements et de recommander des modifications à apporter à la procédure opérationnelle habituelle de Sime Darby conformément aux exigences de la RSPO en matière de FPIC.



Terre défrichée et route traversant une forêt sacrée des femmes pour la production de palmiers à huile au Libéria. Photo: Justin Kenrick

Table ronde pour une huile de palme durable

Le FPP a continué à assurer une surveillance étroite des mécanismes de protection des droits humains de la Table ronde une huile de palme durable. En engageant la procédure relative aux nouvelles plantations de la RSPO, le FPP a créé un important précédent en amenant la société de production d'huile de palme PT AgroWiratama à restituer 1000 hectares de ses terres de plantations aux communautés locales. En réponse aux plaintes déposées par le FPP et ses partenaires, la RSPO a mis sur pied un nouveau Groupe de travail sur les droits humains chargé de réviser la norme de la RSPO pour la mettre en conformité avec les normes relatives aux droits humains. Le FPP a élaboré pour le compte de la RSPO

un document résumant les progrès réalisés jusqu'à présent grâce au Groupe d'action en faveur des petits exploitants et décrivant les difficultés qu'il reste à surmonter.

Le FPP a continué à codiriger le Groupe de travail spécial de la RSPO sur les hautes valeurs de conservation en Indonésie, menant une recherche concertée sur les défaillances des entreprises et du gouvernement local pour ce qui est d'assurer le maintien des hautes valeurs de conservation, en particulier des moyens de subsistance, à Kota Waringin Timur au Kalimantan central. Le FPP a présenté ses conclusions dans le cadre de la 9ème Table ronde de la RSPO à plus de 1000 personnes de haut rang du secteur de la production d'huile de palme et a fourni des informations au Gouverneur du Kalimantan central, qui élabore actuellement une réglementation pour la mise en place de plantations durables.

Progrès dans la compréhension et la réforme du régime foncier en Indonésie

Le FPP a joué un rôle fondamental dans l'élaboration des recommandations d'une conférence internationale portant sur le thème *Tenure forestière, gouvernance et entreprise : expériences et opportunités pour l'Asie dans un contexte changeant*, organisée par RRI, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le gouvernement indonésien. Le Ministère des forêts a consenti à tenir un dialogue avec la société civile indonésienne sur la réforme du régime forestier fondé sur le respect des droits humains et la participation des communautés autochtones et locales, et a entrepris la planification d'un programme de réforme foncière.

Des études menées par le FPP et ses partenaires dans deux provinces de Sumatra sur la location à bail de terres communautaires dans les zones forestières étatiques d'Indonésie sous forme de HTR (plantations forestières communautaires) ont révélé que le processus d'octroi de licences pour la mise en place de HTR laisse place à la corruption et désavantage les communautés qui essaient d'obtenir une licence. Un problème important réside dans le fait que les HTR ont été concédées sur des terres qui étaient déjà grevées de droits, engendrant des conflits entre les agriculteurs et les communautés.

Le partenaire du FPP HuMa a fait d'autres progrès par rapport au décret-loi *TAP MPR IX/2001*, qui prévoit la reconnaissance des droits coutumiers, la résolution des conflits fonciers et la mise en œuvre de réformes juridiques en vue d'assurer une saine gestion des ressources naturelles. Le projet a obtenu le soutien du Conseil régional des représentants pour la tenue d'audiences sur la mise en œuvre des réformes.

Une étude réalisée par le FPP et son partenaire Epistema auprès de quatre communautés de Java central et du Kalimantan occidental a révélé que le droit coutumier est encore en pleine vigueur, non seulement chez les Dayak et autres peuples autochtones, mais aussi à Java central, berceau de la civilisation javanaise. Lorsque des doctrines juridiques imposées n'interfèrent pas et que l'administration ne leur fait pas obstacle, les personnes définissent leur rapport à la terre selon la coutume, mais le cadre juridique national défavorable empêche le recours à la coutume comme instrument normatif reconnu.

L'Institut Dayakologi, notre partenaire au Kalimantan, a travaillé avec des organisations communautaires et le gouvernement local pour faire en sorte que l'utilisation des terres communautaires soit prise en compte dans l'aménagement du territoire. Ils ont cartographié les territoires coutumiers de trois villages et fait pression sur l'administration du district de Sanggau pour obtenir la régularisation d'une forêt coutumière. Le chef adjoint du district a accepté de reconnaître les droits communautaires, aussi bien dans l'aménagement du territoire que par la promulgation d'un décret, mais il reste à voir comment cela sera mis en œuvre.

Le Ministère national de la transmigration a consenti à revoir ses critères d'évaluation des sites de transmigration proposés, de façon à ce qu'ils respectent les droits des communautés autochtones à accorder ou non leur consentement libre, préalable et éclairé aux projets envisagés ayant une incidence sur leurs territoires coutumiers.

Le FPP a présenté un mémoire d'amicus curiae à la Cour constitutionnelle, en appui à la demande faite par des partenaires locaux de réévaluer la légalité de certaines dispositions de la Loi relative aux plantations, qui pénalisent leur présence et leurs moyens de subsistance. La Cour a statué en faveur des requérants et invalidé deux clauses de la loi jugées inconstitutionnelles.

Autres ressources :

- *Recommandations et commentaires finaux au sujet de la révision par la Société financière internationale de la Politique sur la durabilité, des Critères de performance et de la Politique d'accès à l'information.* <http://tinyurl.com/cvnmmt6>
- *Bali Declaration on Human Rights and Agribusiness in Southeast Asia.* <http://tinyurl.com/ck8mto3>
- *Divers Paths to Justice: Legal Pluralism and the Rights of Indigenous Peoples in Southeast Asia.* <http://tinyurl.com/crbl8mh>
- *Oil Palm Expansion in South East Asia: Trends and Implications for Local Communities and Indigenous Peoples.* <http://tinyurl.com/d52hr9d>
- *Human rights abuses and land conflicts in the PT Asiatic Persada concession in Jambi: Report of an independent investigation into land disputes and forced evictions in a palm oil estate.* <http://tinyurl.com/cyyyo4>
- *Palm oil and indigenous peoples in South East Asia.* <http://tinyurl.com/bn9yahf>
- *Garantir le respect du « Consentement libre, préalable et éclairé » en Indonésie.* <http://tinyurl.com/cfcbgrk>
- *Forest Peoples Programme's and allies' letter to International Finance Corporation Compliance Advisory Ombudsman - 3rd Wilmar Complaint.* <http://tinyurl.com/bqtqdc9z>

À venir en 2012 :

- Plaidoyer pour que le FPIC soit adopté comme critère fondamental pour toutes les opérations de prêts de la Banque mondiale dans le cadre du processus de mise à jour et de consolidation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale
- Dialogue avec la délégation du Royaume-Uni auprès de la Banque mondiale sur les questions relatives aux mesures de sauvegarde et à la responsabilisation
- Pressions en faveur de l'adoption par le FEM d'une politique portant spécifiquement sur les peuples autochtones
- Actes de l'atelier de Bali sur les droits humains et les normes applicables à l'agro-industrie en Asie du Sud-Est
- Études sur l'application du FPIC dans les plantations de palmiers à huile certifiées par la RSPO/membres de la RSPO dans toute l'Asie du Sud-Est
- Atelier sur les normes des tables rondes sur les produits de base
- Atelier et publication d'un Guide de mise en œuvre de la FAO sur l'acquisition de terres, le consentement libre, préalable et éclairé, les peuples autochtones et autres communautés locales
- Atelier destiné à la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE, au CERD et au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation visant le renforcement des capacités de réglementation et des normes dans le secteur agro-industriel en Asie du Sud-Est

Faits saillants de 2011

Des utilisateurs traditionnels des ressources des Sundarbans ont recueilli et partagé des informations sur la biodiversité afin d'améliorer leur gestion des ressources.

Trois communautés des Sundarbans ont commencé à expérimenter « l'aqua-sylviculture des mangroves » comme mode d'adaptation à la salinisation causée par les changements climatiques.

Le peuple wapichan du Guyana a terminé sa carte de l'utilisation des terres communautaires et son plan territorial de gestion durable des ressources et de développement autonome.

Les communautés wapichan ont confirmé leur intention de mettre en place une grande Forêt de conservation wapichan sur leur territoire.

Un programme triennal de renforcement des capacités dans la région du Bas-Marowijne, au Suriname, a permis de renforcer le leadership et la gouvernance autochtones.

Des communautés du Bas-Marowijne ont étudié les effets des changements climatiques à l'échelle locale.

Des communautés autochtones du nord de la Thaïlande ont approfondi leurs recherches sur la gestion durable des ressources et la biodiversité.

La délimitation et la cartographie des terres autochtones à l'intérieur et aux alentours du Parc national du Doi Inthanon se sont poursuivies.

La vidéo et la radio participatives ont permis au peuple guna du Panama de discuter des changements climatiques, de la biodiversité et de développement autonome durable.

Le peuple bayaka de la RCA a créé une nouvelle organisation pour défendre ses droits dans la Réserve de Dzanga-Sangha et commencé à discuter de plans d'action.

Le FPP et ses partenaires ont contribué de façon substantielle à la nouvelle grande composante de la CDB sur l'utilisation coutumière durable en apportant des informations sur les savoirs traditionnels, les innovations et pratiques.

Dans le cadre de la conférence *Partager le pouvoir* de l'UICN, le FPP et ses partenaires ont contribué à la mise en place du Mécanisme de Whakatane visant à évaluer dans quelle mesure les aires protégées répondent au « nouveau paradigme » de la conservation.

La première évaluation pilote de Whakatane a fait ressortir de graves violations des droits du peuple ogiek de la part de gestionnaires de la Réserve nationale du Mont Elgon au Kenya.

Le FPP a maintenu des partenariats avec des organisations et des réseaux internationaux œuvrant dans le domaine des droits et de la biodiversité.

Soutien aux peuples des forêts pour qu'ils reprennent le contrôle des ressources naturelles

Le Programme de Gouvernance environnementale du FPP œuvre à faire en sorte que les aires protégées respectent les droits fonciers et le droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples des forêts. Le Programme de gouvernance environnementale aide les peuples des forêts à cartographier et documenter leurs savoirs et ressources traditionnels et à renforcer leurs institutions de gouvernance traditionnelles, de façon à ce qu'ils puissent reprendre le contrôle de leurs terres et ressources en assurant une gestion communautaire durable du territoire et un développement autonome.

Des utilisateurs des ressources traditionnelles des Sundarbans se regroupent en coopératives communautaires

En 2011, des utilisateurs des ressources traditionnelles des Sundarbans, au Bangladesh, ont démarré trois coopératives communautaires. Comptant sur le soutien de notre partenaire Unnayan Onneshan, les coopératives sont un lieu d'échange d'informations et d'idées et de renforcement de la coopération entre les membres. Au cours de réunions périodiques, les groupes ont discuté de gestion communautaire des ressources naturelles et trouvé des solutions. Des frais d'adhésion mensuels ont permis aux coopératives de se constituer un capital financier, dans le but de parvenir à l'autosuffisance et d'acheter un bateau et un filet de pêche pour chaque membre. Une formation a permis à des membres de la communauté d'assurer eux-mêmes la gestion des coopératives.

Des pêcheurs et des utilisateurs expérimentés des ressources forestières assurent une surveillance continue de l'état de la biodiversité et tiennent un relevé numérique des changements dans la biodiversité à travers les coopératives. Cela permet aux communautés de prendre en meilleure connaissance de cause des mesures de conservation de zones et d'espèces précieuses. Les coopératives ont également tenu des ateliers avec des utilisateurs des ressources jeunes et âgés afin de dresser des cartes des zones vulnérables, notamment celles qui sont susceptibles d'être touchées par des catastrophes et par la précarité des moyens de subsistance résultant des changements climatiques. Tout porte actuellement à croire que les changements climatiques augmenteront la fréquence et la gravité des inondations et des cyclones dans les Sundarbans, et leur survenue en dehors des saisons habituelles. Les communautés et Unnayan Onneshan ont répertorié 47 moyens par lesquels les communautés s'adaptent à l'insuffisance de moyens de subsistance, d'eau et d'infrastructures résultant de cyclones tropicaux, de violentes tempêtes et des intrusions salines.

Un des moyens communautaires d'adaptation est « l'aqua-sylviculture communautaire des mangroves », une nouvelle alternative à la culture conventionnelle des crevettes. Les communautés touchées par des catastrophes naturelles dans les zones côtières des districts de Khulna, Satkhira et Bagerhat ont commencé à cultiver des mangliers sur des terres marécageuses où l'augmentation de la salinité empêche la production vivrière. Ils expérimentent actuellement la culture conjointe de poissons et d'espèces de mangliers. Notre projet est le premier à réaliser une étude approfondie de cette pratique au Bangladesh et il vise à élargir et promouvoir la pratique de l'aqua-sylviculture communautaire des mangroves comme moyen de procurer un supplément de revenu aux utilisateurs des ressources traditionnelles et de réduire la dépendance par rapport aux ressources des Sundarbans.



Des utilisateurs des ressources traditionnelles ont réalisé une cartographie des vulnérabilités, déterminant les zones les plus exposées aux risques de catastrophes liées aux changements climatiques. Photo: Unnayan Onneshan



Des membres des communautés ont revu et corrigé leur projet de plan collectif de préservation du territoire wapichan dans le cadre d'une assemblée d'une semaine tenue à Shorinab. Photo: Tom Griffiths

Le peuple wapichan termine sa carte d'utilisation des terres communautaires et son plan territorial

Le peuple wapichan, du district du Sud du Rupununi au Guyana, a tenu deux assemblées pour finaliser sa carte d'utilisation des terres communautaires, son plan territorial et ses accords intercommunautaires relatifs à l'utilisation durable des terres et au développement autonome.

Les rencontres, organisées par les Conseils des Toshias des districts (DTC) du Centre-Sud et du Sud du Rupununi avec le soutien technique de la South Central Peoples Development Association et du FPP, représentaient la dernière étape d'une campagne menée depuis dix ans par les Wapichan pour obtenir la reconnaissance juridique de l'ensemble de leurs terres traditionnelles au Guyana.

De 100 à 150 anciens, femmes, jeunes et membres des conseils de village ont débattu et ratifié des accords de délimitation des terres de propriété commune. Ils ont révisé attentivement les versions finales de leur carte d'utilisation des terres et de leur plan territorial (traduites oralement en



Des membres de la communauté wapichan ont révisé et approuvé leur carte finale d'utilisation des terres. Photo: Tom Griffiths

« Maintenant que je vois la version finale de notre carte sur le mur, cela me fait pleurer de joie. Notre peuple a mis des années à concevoir cette carte, qui montre très bien notre utilisation et notre occupation de notre terre traditionnelle. » Il nous est arrivé de penser qu'on n'en verrait jamais l'aboutissement. Maintenant que nous l'avons presque terminée, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli. »

Kokoi, aîné wapichan, réunion de validation, village de Karaodaz, octobre 2011

wapichan et en makushi) et par consensus, ils ont apporté les modifications nécessaires au texte, aux photographies, aux citations et aux cartes.

Entre autres accords relatifs à l'utilisation des terres, les communautés ont validé un projet de mise en place d'une grande Forêt de conservation wapichan dans la partie est et sud du territoire, ainsi que de nombreux plans de protection des sites sacrés et des sites locaux importants pour le poisson, le gibier et la faune sauvage.

À la fin des réunions, les leaders communautaires et les villageois se sont dit satisfaits de leur document final et ont demandé au FPP et à d'autres alliés de continuer à les appuyer dans la mise en œuvre de leur plan pour la sauvegarde et la gestion durable des terres traditionnelles wapichan.

Les peuples autochtones du Suriname s'émancipent

Les conseils de village autochtones du Bas-Marowijne, au Suriname, ont terminé la dernière phase d'un programme triennal de renforcement des capacités mis en œuvre par les conseils en 2008 en vue de renforcer leur leadership et leur gouvernance. Plusieurs villages sont maintenant gouvernés de façon plus transparente et plus efficace ; par exemple, on a eu recours à la réglementation des villages pour remplacer un leader de village qui manquait à sa tâche depuis longtemps. Au moment d'évaluer les résultats de la formation, la plupart des participants estimaient qu'il y avait eu beaucoup d'améliorations, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour mettre en pratique les capacités, les connaissances et les compétences acquises.

KLIM, l'organisation représentant les conseils, a tenu des ateliers dans les huit villages pour discuter du plan de gestion territoriale de Marowijne et analyser les forces et les faiblesses, les possibilités et les menaces liées à la zone et aux communautés, en vue de la poursuite de l'élaboration du plan en 2012. Les communautés et KLIM ont étudié les effets des changements climatiques dans deux villages, menant des entretiens auprès de 36 personnes, dont des anciens, des shamans et des personnes ayant des connaissances spécialisées. Plusieurs s'inquiétaient des variations des saisons sèches et des pluies, qui nuisent à la production alimentaire. L'étude s'étendra à l'ensemble du territoire en 2012.

Une conférence nationale sur les droits fonciers, organisée par le gouvernement, a pris fin abruptement lorsque VIDS, une organisation autochtone partenaire du FPP, a présenté un plan élaboré par des organisations marron et des peuples autochtones, demandant au Suriname de respecter ses obligations internationales et le jugement de l'affaire du peuple saramaka (voir page 5). Le président a mis fin à la conférence, sous prétexte que les revendications des autochtones et des Marron et la proposition gouvernementale de « Solution surinamaïse à la question des droits fonciers » étaient trop divergentes et qu'en discuter serait une perte de temps.



Renforcement des capacités des conseils autochtones au Suriname. Photo: Caroline de Jong

Gestion autochtone des ressources communautaires en Thaïlande

Notre organisation partenaire Inter Mountain Peoples Education and Culture in Thailand (IMPECT) a apporté son appui aux communautés autochtones du Nord de la Thaïlande dont les terres et les moyens de subsistance continuent à être menacés. Les communautés karen ont été expulsées de leurs terres ancestrales dans le Parc national Kaeng Krachan par des gardes du parc et les forces militaires et des responsables du Parc national du Doi Inthanon ont tiré sur un villageois qui transportait du bois de pin pour aller le vendre en ville.

IMPECT a aidé les communautés à contester ces abus, et travaillé avec elles pour approfondir leurs activités visant à la gestion durable des ressources, notamment la cartographie et la surveillance de la biodiversité et la réalisation d'études dans les zones de conservation communautaire de la biodiversité aquatique à Khun Pae et Huoy Puu Ling.

IMPECT a également appuyé la réalisation d'une étude approfondie de la gestion



Les rituels traditionnels de conservation du peuple karen associent leurs croyances spirituelles à l'utilisation durable des ressources. Photo: IMPECT

autochtone des ressources dans le bassin versant de Mae Ya-Mae Pon et la poursuite de la délimitation et de la cartographie des terres agricoles et des forêts communautaires aux alentours et à l'intérieur du Parc national du Doi Inthanon. Le projet a fait la promotion de l'utilisation d'énergies alternatives dans les communautés ainsi que d'entreprises communautaires et d'initiatives liées aux moyens de subsistance durables afin de créer d'autres

sources de revenus. Le réseau des femmes a réalisé des formations de nouveaux produits d'artisanat et de tissage.

IMPECT a offert une formation aux peuples autochtones et aux leaders communautaires sur la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur les questions liées aux changements climatiques et une formation à l'intention de non autochtones sur les droits des peuples autochtones et la CDB.

La vidéo et la radio servent à renforcer les capacités des communautés face aux changements climatiques au Panama



La vidéo et la radio participatives ont permis aux communautés guna de discuter des changements climatiques, de la biodiversité et de développement autonome durable. Photo: Tom Griffiths

Le partenaire local du FPP au Panama, Fundación para la Promoción del Conocimiento Indígena (FPCI), utilise la vidéo participative pour partager des informations avec les communautés autochtones guna sur des questions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité et aider la communauté à mieux comprendre la notion d'un développement autonome durable et équitable, à partir de leurs savoirs traditionnels et pratiques coutumières. Les vidéos, produites en langue guna, s'avèrent être un bon moyen

d'expliquer des concepts abstraits et permettent aussi de recueillir des informations précieuses au moyen d'entretiens avec des experts locaux.

Dans la vidéo sur les changements climatiques à Guna Yala, des anciens parlent de l'héritage des ancêtres, du respect de la terre nourricière, des menaces qui pèsent sur le territoire et des changements qu'ils constatent, tels que la pollution marine, la chaleur toujours plus forte, les vents violents, les inondations et les pluies. La vidéo sur Nabire Gudi Guede (la cosmovision

guna et le mode d'interaction avec Mère nature) traite de l'importance des connaissances culturelles dans la gestion de la terre et des ressources naturelles.

L'équipe du projet s'emploie actuellement à documenter les effets des changements climatiques sur les systèmes hydrologiques, les zones forestières et les zones cultivées et la FPCI a publié un inventaire de la flore et de la faune des systèmes marins côtiers de Guna Yala, contenant des images des espèces les plus communes et des explications simples de leur utilisation coutumière. La FPCI a également organisé deux ateliers de formation à l'intention des femmes guna sur les droits des femmes, l'article 10(c) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les changements climatiques, les peuples autochtones et les aires de conservation communautaire et la biodiversité en général.

La FPCI diffuse des informations sur le projet dans le cadre de « Sentiers de la biodiversité », une émission de radio destinée aux peuples autochtones et au public panaméen en général transmise régulièrement le dimanche matin. Les animateurs reçoivent de plus en plus d'appels d'auditeurs qui posent des questions sur les peuples autochtones, les changements climatiques et les aires protégées.

Dialogue entre les Bayaka et les défenseurs de l'environnement en République centrafricaine



Le peuple bayaka a créé une nouvelle organisation pour défendre ses droits dans la Réserve de Dzanga-Sanga. Photo: Emmanuel Freudenthal

Le FPP a travaillé en étroite collaboration avec l'Union des communautés bayaka (UCB), qui représente le peuple bayaka vivant dans la Réserve de Dzanga-Sangha en République centrafricaine. L'assemblée de l'UCB, formée de quatre représentants de chaque communauté bayaka, a proposé des activités que l'UCB devrait entreprendre, et dont ont discuté les communautés au cours de deux réunions tenues en mars et octobre, facilitées par l'achat d'une motocyclette qui a permis aux coordonnateurs de l'UCB de rejoindre toutes les communautés.

L'UCB a invité le WWF (qui gère actuellement le parc) et le gouvernement à la deuxième réunion et leur a officiellement demandé de restituer les territoires coutumiers des Bayaka. Bien que les défenseurs de l'environnement n'aient pas répondu, la réunion a permis d'engager une discussion avec les responsables des aires protégées sur le partage des recettes du tourisme –dont les Bayaka ne voient guère la couleur– et sur la gestion conjointe.

Partenariats internationaux sur la biodiversité

En plus de notre partenariat de longue date sur les questions relatives à la CDB avec le Forum international autochtone sur la biodiversité, le FPP collabore avec plusieurs organisations et réseaux internationaux sur des questions relatives aux droits et à la biodiversité. Nous travaillons avec SRC/Swedbio et Naptek de Suède pour la promotion des échanges entre des systèmes divers de connaissances, ce qui implique un dialogue entre scientifiques, décideurs et dépositaires des savoirs traditionnels et autres connaissances. Nous apportons des avis à ce sujet au Intergovernmental Panel on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) faisant valoir que l'IPBES devrait être une plateforme des savoirs plutôt qu'une plateforme scientifique ; elle devrait mettre en place des processus visant à faire intervenir à parts égales divers types de savoirs et de dépositaires de savoirs.

Le FPP siège au comité directeur du International Partnership for the Satoyama Initiative. Nous participons au Consortium Indigenous and Community Conserved Areas (ICCA) et à la CBD Alliance, contribuant à l'élaboration des stratégies de l'Alliance et fournissant des articles à ECO, le bulletin d'information de la société civile lors des sessions de la CDB.

CDB : nouvel accent sur l'utilisation coutumière durable

La « nouvelle grande composante sur l'utilisation coutumière durable » du Programme de travail de la CDB sur l'article 8(j) a donné au FPP et à ses partenaires l'occasion inestimable de contribuer de façon substantielle par l'apport d'informations sur les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques par le biais de communications officielles, ainsi que de participer à une réunion internationale d'experts sur l'utilisation coutumière et à la 7ème réunion du Groupe de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes.

Le Groupe de travail a reconnu l'importance de l'utilisation coutumière durable et des savoirs traditionnels dans la conservation et le maintien de la biodiversité, des paysages terrestres et marins, y compris les aires protégées, et a invité les parties à prendre en compte et intégrer l'utilisation coutumière durable dans leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité.

Pour pouvoir consacrer plus de temps à la discussion et à la réflexion, le Groupe de travail a convenu de produire un Plan



La documentation détaillée des savoirs et pratiques traditionnels des partenaires du FPP contribue à une plus grande reconnaissance internationale du rôle de l'utilisation coutumière durable dans la conservation de la biodiversité. Photo: Tom Griffiths

d'action sur l'utilisation coutumière durable et proposé un ensemble de « tâches indicatives » pour l'élaboration du plan.

Parmi celles-ci se trouvaient certaines tâches prometteuses concernant la gestion communautaire des ressources, la gouvernance et le respect des lois et règles coutumières et des autorités traditionnelles. Cependant, les tâches ayant trait à la législation et aux droits en lien avec les

terres, les eaux et les ressources des peuples autochtones sont restées controversées et en suspens.

Le Secrétariat de la CDB a sélectionné quatre partenaires du FPP pour faire partie du panel de la séance plénière Dialogue approfondi sur la gestion des écosystèmes, les services écosystémiques et les aires protégées, et présenter leurs expériences locales, qui ont été très bien accueillies.



Le mécanisme de Whakatane a évalué la direction de la Réserve nationale du Mont Elgon au Kenya, qui a expulsé à maintes reprises les communautés autochtones ogiek. Photo: Louise Henson

Le mécanisme de Whakatane examine les questions relatives aux droits humains dans le domaine de la conservation

Le FPP a aidé les peuples autochtones à tenir un dialogue de haut niveau avec la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN lors de la conférence *Partager le pouvoir* tenue à Whakatane (Nouvelle-Zélande) en janvier 2011. L'objectif était d'identifier des moyens concrets par lesquels l'UICN mettrait en œuvre les différentes résolutions et recommandations en faveur des peuples autochtones adoptées par les Congrès mondiaux de la nature de 2004 et 2008.

Ce dialogue a permis l'élaboration du Mécanisme de Whakatane, qui vise à évaluer l'incidence que les aires protégées ont sur les populations locales et à proposer et mettre en œuvre des solutions en cas d'incidences négatives. Le Mécanisme vise également à identifier, célébrer et soutenir les aires protégées bien gérées qui reconnaissent le rôle de la gestion durable des peuples autochtones dans la préservation de la biodiversité et s'orientent donc vers le « nouveau paradigme » de la conservation.

Le Mécanisme est mis en œuvre conjointement dans chacune des aires protégées par les institutions gouvernementales responsables, l'UICN, le FPP, les organisations locales de peuples autochtones et les organisations communautaires locales.

Le Mécanisme de Whakatane a mené sa première évaluation pilote à la fin 2011 dans la Réserve nationale du Mont Elgon, au Kenya, après de plusieurs visites préparatoires du FPP et avec l'important soutien du bureau régional de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe. L'évaluation comportait une première table ronde avec les différentes institutions intervenant dans l'aire protégée afin d'expliquer le concept du Mécanisme de Whakatane et planifier les activités à venir. Une étude exploratoire a ensuite été menée sur le terrain pour rencontrer les communautés et les autorités locales, suivie d'une deuxième table ronde visant à présenter et à arrêter les conclusions et les recommandations de l'évaluation.

L'évaluation a fait ressortir de sérieux problèmes en ce qui concerne les pratiques de gestion du gouvernement, notamment les expulsions répétées des peuples autochtones ogiek de leurs terres ancestrales, la mise à feu de leurs maisons et le vol de leur bétail. Bien que de nombreux événements survenus pendant l'évaluation aient démontré que certaines institutions marginalisaient les Ogiek, ceux-ci ont pu avoir des échanges animés avec le gouvernement et d'autres organisations, permettant à tous de reconnaître que les pratiques de subsistance durables et la présence des Ogiek dans la région ont fort probablement joué un rôle déterminant dans la protection des forêts, de la faune et des bassins versants.

À la fin de l'évaluation, un programme de travail a été validé par l'ensemble des participants qui ont convenu de mesures à prendre pour mettre en place des structures de co-gestion fondées sur les faits afin d'assurer le respect de la gestion durable par les Ogiek de leurs terres.

Autres ressources :

- *Les dimensions de genre dans l'utilisation coutumière de la biodiversité par les peuples autochtones.* <http://tinyurl.com/dxegwkz>
- *Prochaines réunions de la Convention sur la diversité biologique traitant de questions pertinentes pour les peuples autochtones.* <http://tinyurl.com/cmebyps>
- *Le président du Suriname met un terme à une conférence sur les droits fonciers suite à des demandes claires des peuples autochtones et tribaux.* <http://tinyurl.com/ctjewq4>
- *Les changements climatiques à Guna Yala.* <http://tinyurl.com/bv4awbe>
- *Le Groupe de travail de la CDB accepte le développement d'un nouveau Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable des ressources biologiques.* <http://tinyurl.com/d4v39z3>
- *Customary sustainable use of biodiversity by indigenous peoples and local communities: Examples, challenges, community initiatives and recommendations relating to CBD Article 10(c) (version mise à jour).* <http://tinyurl.com/d4lm8ev>
- *CBD: new focus on customary sustainable use.* Dans: www.cbd.int/ngo/square-brackets/square-brackets-2011-06-en.pdf
- *Plan directeur pour les évaluations Whakatane pilotes.* <http://tinyurl.com/bvh48dt>

À venir en 2012 :

- Soutien aux partenaires dans l'analyse des nouvelles stratégies et nouveaux plans d'action nationaux en matière de biodiversité de leur pays et dans la formulation de commentaires sur les cinquièmes rapports nationaux à la CDB
- Participation et soutien aux partenaires lors de l'évaluation de Whakatane du Parc national Ob Luang, Thaïlande
- Soutien aux partenaires lors de la conférence nationale sur les Forêts et les populations dans les Sundarbans (Bangladesh)
- Lancement national des cartes et du plan de gestion territorial wapichan
- Deuxième Conférence mondiale du International Partnership for the Satoyama Initiative (IPSI-2), Nairobi, Kenya
- Atelier d'experts à Guna Yala sur les « échanges entre systèmes de savoirs »
- Soutien aux contributions autochtones à la CDB sur les changements climatiques et la biodiversité (à l'OSASTT-16), sur l'examen de la mise en œuvre de la convention (à la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée) et sur le nouveau volet de travail sur l'utilisation coutumière durable (à la 11^{ème} Conférence des parties)
- 5^{ème} Congrès mondial de la nature de l'UICN
- Soutien aux partenaires dans la poursuite de leur travail sur les plans de gestion communautaire, la surveillance de la biodiversité, les effets des changements climatiques et l'adaptation des communautés

Nouvelles du personnel



Le Dr Justin Kenrick a quitté le Conseil d'administration pour se joindre à l'équipe du personnel à titre de conseiller en matière de politiques chargé de l'encadrement stratégique du développement des activités du FPP en Afrique. Nous tenons à le remercier de l'aide et des conseils précieux qu'il a apportés au cours des dix dernières années. Nous avons aussi accueilli cinq nouveaux membres du personnel. Gemma Humphrys a intégré l'équipe à titre d'assistante de communication, travaillant aux côtés d'Annabelle Rossi. L'anthropologue Sophie Chao, suite à un stage très productif, est devenue assistante au directeur, l'épaulant dans son travail en Asie. Le Programme des affaires juridiques et des droits humains s'est enrichi de deux avocats des droits humains, Tom Lomax et Stéphanie Vig, qui travaillent principalement en Afrique centrale et de l'Est, et d'un défenseur autochtone, Alancay Morales, du Costa Rica, qui vient renforcer notre intervention auprès des peuples des forêts en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Conseil d'administration

Joji Carino	Justin Phipps
Chad Dobson	Silas Siakor
Seamus Finn	Tarcila Rivera Zea
Justin Kenrick	Paul Wolvekamp
Carolyn Marr	Carol Yong
Saskia Ozinga	

Personnel

Marcus Colchester	Directeur
Louise Henson	Administratrice générale
Patrick Anderson	Conseiller en matière de politiques - Indonésie
Sophie Chao	Assistante au directeur
Fiona Cottrell	Directrice financière
Valérie Couillard	Coordonnatrice, Programme des affaires juridiques et des droits humains (LHRP)
Caroline de Jong	Responsable de projets, EGP
Conrad Feather	Responsable de projets, RFP et EGP
Maurizio Farhan Ferrari	Coordonnateur, Programme de gouvernance environnementale (EGP)
Emmanuel Freudenthal	Responsable de projets, RFP et EGP
Tom Griffiths	Coordonnateur, Programme du financement responsable (RFP)
Gemma Humphrys	Assistante de communication et d'administration
Vanessa Jiménez	Avocate principale, LHRP
Justin Kenrick	Conseiller en matière de politiques, Afrique
Chris Kidd	Responsable de projets, LHRP
Emil Kleden	Responsable local, Indonésie
Tom Lomax	Avocat, LHRP
Fergus MacKay	Conseiller principal, LHRP
Francesco Martone	Conseiller en matière de politiques, RFP
Alancay Morales Garro	Responsable de projets, LHRP
John Nelson	Coordonnateur régional, Afrique
Julia Overton	Responsable administrative et de la logistique
Sue Richards	Adjointe administrative
Sarah Roberts	Responsable des finances
Annabelle Rossi	Responsable des communications
Helen Tugendhat	Conseillère en matière de politiques, LHRP et RFP
Messe Venant	Responsable local, Cameroun
Rebecca Whitby	Adjointe administrative
Stéphanie Vig	Avocate, LHRP
Penninah Zaninka	Responsable de projets, Ouganda

Sincères remerciements à nos bénévoles :

Sophie Chao, Christina Eley, Belissa Guerero Rivas, Paulina Jakubec, Adrian Mylne, Sarah Nicholas, Sue Richards, Victoria Schmeda, Rebecca Witter et Tracy Wright

Rapport révisé et conçu par Dorothy Jackson

Bailleurs de fonds

Tous nos remerciements à :

Arbeitsgemeinschaft Regenwald und Artenschutz (ARA)
 ARCUS
 AW60
 Bromley Trust
 Christensen Fund
 ClimateWorks Foundation
 Darwin Fund
 Ecology Trust
 Eco System Alliance
 Eden Bequest
 Commission européenne
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 The Ford Foundation Conservation
 The Ford Foundation Indonesia
 The Ford Foundation Eastern Africa
 Grassroots Foundation
 Fonds pour l'environnement mondial
 Grundtvig National Agency
 La Fundación Charles Stewart Mott
 NORAD
 Oxfam Novib
 Initiative des droits et ressources (RRI)
 Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) Zones de haute valeur de conservation
 Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)
 Sigrid Rausing Trust
 Swedbio
 Waterloo Foundation
 WF Southall
 Woodtiger
 WWF Deutschland

Merci également à nos donateurs et tout particulièrement à Simon Gershon

Finances

Solde en début d'exercice	£543,487		
Revenus	£2,502,881	Dépenses	£2,179,878
Subventions	98.7%	Frais de personnel	38.2%
Dons	0.7%	Projets sur le terrain	45.9%
Intérêt bancaire	0.1%	Déplacements / S et E	8.0%
Autres revenus	0.5%	Administration	3.8%
		Documentation	3.2%
		Tl/Matériel	0.8%
		Communications	0.4%
		Gains de change	-0.3%



Forest
Peoples
Programme

appuyer les droits des peuples forestiers

www.forestpeoples.org

1c Fosseway Business Centre, Stratford Road
 Moreton in Marsh, GL56 9NQ, UK
 tel: +44 (0)1608 652893
 fax: +44 (0)1608 652878
 info@forestpeoples.org

Association caritative No. 1082158
 Société à responsabilité limitée
 (Angleterre et Pays de Galles) No. 3868836